

La PMA à l'épreuve de l'épigénétique

[genethique.org /fr/la-pma-lepreuve-de-lepigenetique-68074.html](http://genethique.org/fr/la-pma-lepreuve-de-lepigenetique-68074.html)



Des chercheurs en bioéthique de l'université de Montréal, à la lumière de récentes études, abordent leur inquiétude face « *aux risques épigénétiques*^[1] possibles de la procréation médicalement assistée » dans un numéro spécial du *Journal of Developmental Origins of Health and Disease*.

Au Canada, « *depuis le premier bébé conçu par fécondation in vitro en 1978, le recours à la procréation médicalement assistée n'a cessé de croître* ». Ainsi en 2015, « *7435 grossesses viables auraient été rendues possibles* ». Toutefois, « *des incertitudes quant à leur effet potentiellement négatif sur l'être humain* » planent. De récentes recherches soulèvent le risque épigénétique de cette technique qui pourrait provoquer chez les futurs enfants « *certaines maladies* » et des malformations.

Selon Vardit Ravitsky, une des auteurs de l'étude, les futurs parents ne sont pas assez informés des dernières découvertes de la recherche dans ce domaine : « *Historiquement, il y a dans ce domaine peu de discussions avec les parents sur les risques. Dès qu'ils arrivent en clinique de fertilité, le but est la grossesse et tout le dialogue va dans ce sens* » mais il faudrait « *intégrer les résultats probants de la recherche dans le processus de consentement* ». Elle rappelle que « *dans le domaine de l'adoption, on invoque le principe de non-malfaisance pour ne pas accepter certaines candidatures de parents* ». De la même façon, pourquoi ne pas refuser des procréations assistées au motif qu'elles pourraient avoir un impact négatif sur l'enfant ? s'interroge-t-elle. Les trois auteurs, Marie-Christine Roy, Charles Dupras et Vardit Ravitsky, souhaitent « *encourager la discussion au sujet des effets épigénétiques potentiels* ». Ils incitent les médecins à « *la transparence* » auprès des couples, pour qu'ils puissent signer un consentement éclairé. Charles Dupras invite par ailleurs les associations professionnelles à réfléchir à des « *lignes de conduite [...] en la matière [...] afin d'éviter des décisions arbitraires* ».

Sources:

France Diplomatie (09/08/2017); Journal of Developmental Origins of Health and Disease (24/05/2017); Udem Nouvelles, Marilou Garon (20/07/2017)